

PRÉVENIR POUR PROTÉGER

Créé en 2006, le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) anime les politiques publiques transversales de prévention et de lutte face aux phénomènes de rupture avec l'ordre social qui fragilisent notre société. De fait, il assure une mission de coordination des actions des différents ministères en charge de ces politiques et soutient les acteurs territoriaux (préfectures, collectivités territoriales, opérateurs de l'Etat, associations ...).

4 POLITIQUES MISES EN ŒUVRE, AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES :

1. Prévention de la délinquance;
2. Prévention de la radicalisation;
3. Lutte contre le séparatisme islamiste et le repli communautaire;
4. Vigilance et lutte contre les dérives sectaires.

Des outils et des aides pour les acteurs de terrain :



- **Les formations nationales** gratuites du SG-CIPDR renforcent la compréhension des enjeux en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation du réseau des missions locales et les accompagnent dans la prise en charge du public jeune.



- Des stratégies, plans, publications et guides pratiques.



- Le **Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**.



- **Une activité pédagogique innovante !** Formation à un module interactif de 2 heures conçu pour engager les jeunes dans une réflexion sur les sujets de la radicalisation et le séparatisme, dans un cadre apaisé et les aider à mieux connaître les valeurs et principes de la République française. Un kit complet incluant des fiches pédagogiques, des fiches support et des interviews de personnalités engagées.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
du Comité interministériel de prévention
de la délinquance et de la radicalisation

DÉLINQUANCE, RADICALISATION DES JEUNES

- Comment prévenir ?
- Comment accompagner et prendre en charge ?

RENCONTRES
NATIONALES
DU RÉSEAU
DES MISSIONS
LOCALES

8 ET 9 OCTOBRE 2024
LE HAVRE

Union Nationale des
Missions Locales

www.cipdr.gouv.fr

Prévenir la délinquance

Qu'entend-on par « délinquance » ?

L'ensemble des infractions, crimes, délits et contraventions. La délinquance désigne une conduite individuelle caractérisée par la commission d'infractions, plus ou moins graves, souvent marquée par la réitération.

Qu'entend-on par « prévention de la délinquance » ?

Les programmes, mesures, actions et dispositifs qui visent à éviter un premier passage à l'acte ou la récurrence des agissements délictueux.

- **Quelle réponse publique ?**

La Stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) fixe 4 grandes orientations, dont celle de la prévention de la délinquance des jeunes en agissant au plus tôt, et là où les jeunes se trouvent. Objectif : sensibiliser dès le plus jeune âge, identifier et prendre en charge les jeunes les plus exposés et impliquer les familles.

- **Quel rôle pour les missions locales ?**

En matière de prévention de la délinquance, les missions locales sont un partenaire important pour prévenir la bascule dans la délinquance des jeunes les plus à risque. Parce que le décrochage scolaire constitue un facteur d'entrée dans la délinquance, la mobilisation des missions locales auprès des partenaires locaux de la prévention permet de prévenir les ruptures de parcours des jeunes, en particulier pour les 16-18 ans. Les professionnels des missions locales sont un acteur important au suivi individualisé des jeunes en risque de bascule ou de récurrence au sein des instances locales de prévention de la délinquance (CLSPD Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et CIPSD).

Prévenir la radicalisation

Qu'entend-on par « radicalisation » ?

La radicalisation est un processus de rupture sociale, morale et culturelle avec les valeurs de la République qui conduit un individu à adopter une nouvelle lecture de la société, de nouveaux habits, de nouveaux comportements, remettant en cause les fondements du pacte social et légitimant le recours à la violence.

Qu'entend-on par « prévention de la radicalisation » ?

Il s'agit de l'ensemble des actions à destination d'un public considéré comme vulnérable permettant d'éviter l'engagement dans un processus évoluant vers la radicalisation. La prévention de la radicalisation comprend un axe de sensibilisation, de formation des acteurs en matière de détection et repérage des signaux faibles.

- **Quelle réponse publique ?**

Les 60 mesures du Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) répondent à 5 priorités, dont celles du maillage prévention /détection et de la professionnalisation des acteurs de la prise en charge.

- **Quel rôle pour les missions locales ?**

Dans le cadre de France Travail, il est attendu du réseau des missions locales une participation des professionnels au sein des CPRAF (Cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles) afin de permettre la prise en charge pluridisciplinaire des publics signalés et suivis.

La prise en charge et l'accompagnement des individus signalés âgés de 16 à 25 ans relèvent du réseau des missions locales en matière d'insertion sociale et professionnelle. A ce titre, les professionnels de terrain que sont les conseillers d'insertion professionnelle des missions locales tout comme la ligne managériale doivent être en mesure de signaler et prévenir tout risque de passage à l'acte violent de jeunes suivis par leur réseau (**N°vert CNAPR : 0 800 005 696**).

Les services de la Préfecture ainsi que les DDETS sont des interlocuteurs à privilégier au niveau départemental en matière de prévention.